



Communiqué de presse du CHU de Toulouse
Toulouse, le 8 décembre 2021

Le Tribunal administratif de Toulouse demande le retrait des tableaux de l'internat de Purpan

Le CHU de Toulouse prend acte de la décision du juge du Tribunal administratif de Toulouse de procéder au retrait immédiat de deux tableaux litigieux accrochés au sein de l'Internat de Purpan.

Ces tableaux feront l'objet d'un décrochage immédiat ce jour, le 8 décembre 2021, par l'association des internes, conformément à l'ordonnance prononcée.

Le CHU et sa communauté médicale, les facultés de santé et l'association des internes rappellent leur attachement le plus strict à la lutte contre toute forme d'atteinte à la dignité des personnes. Ils conduisent en ce sens depuis plusieurs années une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, et la discrimination.

Contacts presse :

Mathilde Ratineaud - tél. : 05 61 77 86 75 - mobile : 06 09 64 27 52
Marie Charrière-Lemahieu - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 10 85 51 10